



PRÉFET  
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR  
CHEF DU TERRITOIRE  
DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

## NOTE D'INFORMATION

La protection de l'identité est une mission essentielle du ministère de l'Intérieur. Depuis trois ans, la France a entrepris une démarche de modernisation de la carte nationale d'identité dont l'actuel format date de 1995.

Elle est déployée progressivement à partir du 15 mars 2021 dans plusieurs départements pilotes dont **le Territoire des îles Wallis et Futuna depuis le 17 mai 2021.**

Ce dispositif sera généralisé à la France entière avant le **2 août prochain**. Les usagers qui demanderont la création d'un premier titre ou le renouvellement d'un titre se verront attribuer la nouvelle carte nationale d'identité.

Son usage reste inchangé et permet aux titulaires de justifier de leur identité. Cette nouvelle carte nationale d'identité peut également servir de titre de voyage, certains états (UE et hors UE) l'acceptant au même titre que le passeport. Sa validité est de 10 ans.

La nouvelle carte sera plus pratique pour les usagers (*format d'une carte bancaire, maintien de la possibilité d'indiquer deux adresses au verso pour les enfants en résidence alternée chez leurs parents...*). Elle sera également plus innovante et sécurisée pour lutter contre l'usurpation d'identité (*intégration de nanotechnologies, puce gravée garantissant une protection optimale des données...*) et verra son design modernisé.

L'actuelle démarche à suivre pour obtenir une carte nationale d'identité reste inchangée. Pour faire une demande, vous pouvez :

- vous rendre dans les locaux de la Circonscription d'Uvéa ou de la Délégation à Futuna pour retirer et compléter un dossier de demande de CNI ;
- déposer une pré-demande en ligne sur [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr).